

Zeitschrift: Parkinson : das Magazin von Parkinson Schweiz = le magazine de Parkinson Suisse = la rivista di Parkinson Svizzera

Herausgeber: Parkinson Schweiz

Band: - (2019)

Heft: 136: Umfeld : Arbeitsumfeld = Entourage : l'environnement professionnel = Entourage : l'ambiente professionale

Rubrik: Relations publiques

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



À Neuchâtel, le public attentif apprend qu'il est recommandé de pratiquer très tôt une activité physique régulière. Photos : André Dembinski



Mireille Bileci présente les brochures d'information sur le stand de Parkinson Suisse.

Exercice et communication

La séance d'information sur le site de Pourtalès de l'Hôpital neuchâtelois a eu lieu le 12 septembre.

Près de 70 personnes ont été accueillies par le Dr Philippe Olivier, médecin-chef du service de neurologie, la logopédiste Anaïs Favre, les physiothérapeutes Elsa Ribeiro et Lucie Vuithier, l'ergothérapeute Isabelle Calame, ainsi qu'André Dembinski, responsable du Bureau romand de Parkinson Suisse.

Les intervenant(e)s ont sensibilisé le public à la nécessité d'éviter que la maladie gagne trop de terrain. D'une part, il est essentiel d'établir un bon dialogue avec son neurologue pour déterminer le dosage des médicaments. D'autre part, il est recommandé de mettre en place très tôt une routine d'exercice. Même si la maladie de Parkinson perturbe la régularité et l'amplitude des mouvements, une activité physique régulière, d'une intensité modérée (par exemple 30 minutes de marche par jour), ainsi que des séances de physiothérapie, de logopédie et d'ergothérapie, permettent de maintenir une bonne autonomie, renforcent l'équilibre et atténuent la « peur de tomber ».

Le service de neurologie de l'Hôpital neuchâtelois, site de Pourtalès, offre également la possibilité aux patient(e)s d'effectuer un bilan. Ces tests per-

mettent d'analyser l'équilibre, la posture, la marche et l'élocution. Selon les résultats et les besoins, des séances de physiothérapie, de logopédie ou d'ergothérapie peuvent ensuite être prescrites. Pour que ce bilan leur soit remboursé, les personnes intéressées doivent s'adresser à leur médecin traitant afin d'obtenir une prescription médicale.

Les symptômes et l'évolution de la maladie varient considérablement d'un(e) patient(e) à l'autre. En

Il est recommandé de pratiquer très tôt une activité physique régulière.

conséquence, le traitement de chacun et chacune est différent et spécifique, tant au niveau des médicaments prescrits que des mesures physiothérapeutiques et logopédiques. La conférence était ponctuée de nombreuses vidéos, illustrant par exemple les effets bénéfiques de la logopédie sur la voix. L'efficacité d'un déambulateur muni d'un laser projetant une ligne au sol, grâce à laquelle les usagers peuvent surmonter les situations de *freezing* pendant la marche, a également été démontrée.

Pour finir, notons qu'il est important d'avoir des passe-temps qui font plaisir. Loisirs de longue date ou passions nouvellement découvertes, ces activités agissent positivement sur le moral et le bien-être.

André Dembinski

« Le financement des soins »

Le séminaire sur les assurances sociales a eu lieu à Delémont le 26 septembre.

La maladie de Parkinson entraîne un surcroit de dépenses. Il est utile de savoir quelles assurances sociales couvrent les frais de traitements, de médicaments, de moyens auxiliaires ou de réadaptation. Le système suisse d'assurance sociale est complexe. Il n'est pas toujours facile de s'y retrouver.

Après un exposé sur les trois assurances concernées (accident, maladie et invalidité), c'est l'assurance maladie, obligatoire depuis 1996, qui a été abordée plus précisément. Les parkinsonien(ne)s et leurs proches ont pu identifier les différences entre les remboursements de l'assurance obligatoire (LAMal) et ceux des assurances complémentaires (LCA). Par exemple, selon la LCA choisie, le rem-

boursement des frais de transport médicalisé ou de ménage peut varier. Roselyse Salamin, spécialiste en assurances sociales pour Parkinson Suisse, a attiré l'attention des participant(e)s sur certains points spécifiques. Il convient par exemple d'éviter les caisses maladie qui fonctionnent en tiers garant pour les factures de pharmacie. Elle a aussi sensibilisé le public aux risques que comporte la résiliation des assurances LCA pour les personnes malades et âgées – un acte qui les priverait de la possibilité de contracter une nouvelle assurance par la suite. Par ailleurs, elle a réaffirmé l'obligation de tout médecin d'informer ses patient(e)s quand le médicament ou soin prescrit n'est pas remboursé par l'assurance de base LAMal. Le rembourse-

ment total ou partiel des frais de moyens auxiliaires est effectué dans le cadre de la LAMal (si ces frais sont inscrits dans la loi), par les LCA ou par les prestations complémentaires. Le remboursement des frais de maladie peut aussi être effectué par l'API, par les PC AVS/AI ou par le biais d'aides financières.

Le séminaire a également abordé les différences entre les soins ambulatoires, stationnaires et en EMS. *Roselyse Salamin*

Pour de plus amples renseignements, contactez Roselyse Salamin, conseillère sociale : 021 729 99 23
roselyse.salamin@parkinson.ch



Photo : Adobe Stock

Tai chi et qi gong

Parkinson Suisse propose des cours de tai chi et de qi gong, deux sports dont les vertus pour les personnes souffrant de la maladie de Parkinson ont été prouvées.

Le tai-chi-chuan est un art martial interne chinois pratiqué depuis des millénaires. Le qi gong, ou chi kung, est une sorte de gymnastique de santé. Tous deux sont reconnus pour leurs effets bénéfiques sur le stress et les tensions musculaires ou nerveuses. Ils stimulent les méridiens et

contribuent à une meilleure circulation du « c'hi » dans le corps.

Mais qu'est-ce que le « c'hi » ?

Le « c'hi » est en chacun de nous, c'est notre force vitale, notre énergie. Il « nourrit » les organes et les viscères tout en protégeant la surface du corps. Il utilise les méridiens pour circuler. On dit aussi que c'est l'énergie innée de l'organisme, capable de créer la vie et de résister aux maladies.

La recherche médicale a depuis longtemps établi des liens entre une mauvaise circulation du « c'hi » et la maladie. C'est la raison pour laquelle ces disciplines sont vivement recommandées aux personnes souffrant d'une pathologie telle que le Parkinson.



La pratique du tai chi permet de développer l'équilibre. Photo : m&d par Anne Gisep

La pratique de ces activités permet d'assouplir le corps, de stimuler les forces vitales, de développer la force, l'équilibre, la coordination des mouvements, la concentration et le calme intérieur, tout en contribuant au maintien d'une bonne estime de soi.

Le travail en petit groupe permet de partager ses ressentis et de passer un agréable moment de convivialité, tout ceci dans la bonne humeur. Si vous habitez dans la région de Neuchâtel, n'hésitez pas à contacter l'association Parkinson Suisse. Nous vous accueillerons volontiers avec votre conjoint(e) pour un essai gratuit.

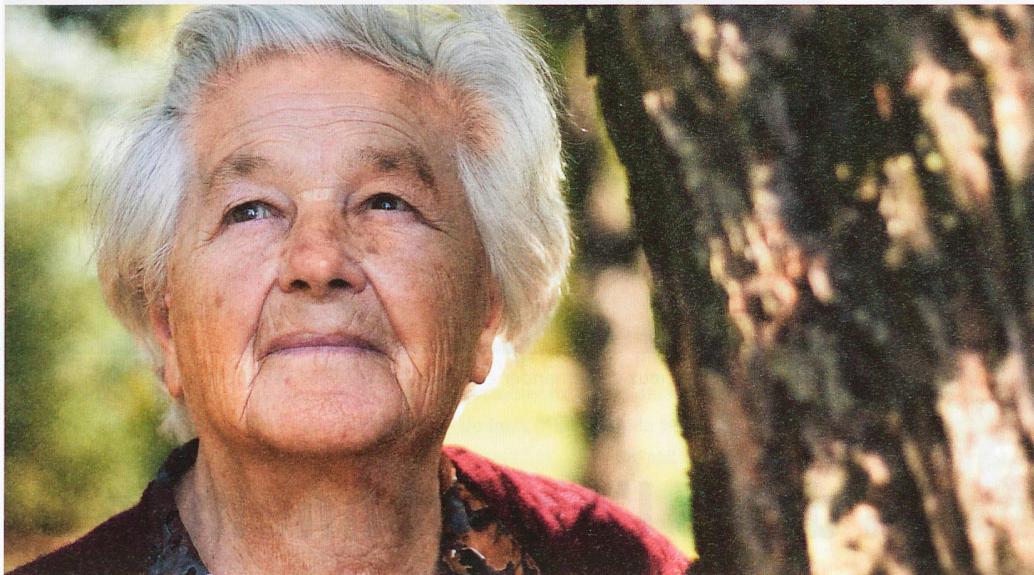
Anne Gisep

Dates des cours 2020

Dès le 14.1.2020 : cours de tai chi et de qi gong à Peseux, tous les mardis de 14 h 30 à 15 h 30. Contact Parkinson Suisse : 021 729 99 20
info.romandie@parkinson.ch
www.parkinson.ch

Brochure sur les legs

Parkinson Suisse vient de publier une brochure sur le thème des legs, pour vous permettre de prendre vos décisions de manière autonome.



En matière de prévoyance, agir de bonne heure peut s'avérer libérateur. Photo : Adobe Stock

S'il n'est jamais très agréable de songer à la mort, en matière de prévoyance et de succession, agir de bonne heure peut s'avérer libérateur.

Notre association, qui compte plus de 7 000 membres, vient de publier une brochure concernant les legs. Il importe en effet de régler le plus tôt possible toutes les questions de succession pour permettre à chacun(e) de définir et de communiquer ses dernières volontés.

Ladite brochure présente les différentes dispositions légales, parmi lesquelles la part successorale légale, la part réservataire et la quotité disponible. Elle explique également comment léguer, si vous le souhaitez, une part de votre héritage à une organisation d'utilité publique telle que Parkinson Suisse.

Grâce au magazine *Parkinson* et à diverses brochures, Parkinson Suisse informe le grand public,

les personnes concernées et les professionnel(l)e)s sur les multiples facettes de la maladie de Parkinson. Les collaboratrices et les collaborateurs de l'association répondent gratuitement à toutes les questions relatives aux assurances sociales, au monde du travail, au quotidien et aux soins que se posent les parkinsonien(ne)s et leurs proches. Par ailleurs, Parkinson Suisse accompagne près de 80 groupes d'entraide dans toute la Suisse. Elle propose des formations initiales et continues pour les personnes concernées, pour les proches et pour les spécialistes des soins, tout en encourageant la recherche sur la maladie de Parkinson. N'hésitez pas à nous contacter : nous vous fournissons volontiers des renseignements détaillés sur notre travail et répondons avec grand plaisir à vos interrogations relatives à la prévoyance.

Judith Falusi

Dossier de prévoyance

Parkinson Suisse met à disposition plusieurs documents permettant d'optimiser la prévoyance.

Le dossier de prévoyance contient des directives anticipées (spécialement conçues pour les personnes atteintes de la maladie de Parkinson), un guide explicatif, un mandat pour cause d'inaptitude, des dispositions en cas de décès et un testament.



Éditeur
Parkinson Suisse
Dialog Ethik, 2018

Dossier de prévoyance complet
Membres CHF 15.–
Non-membres CHF 19.–

Directives anticipées et guide explicatif
Membres CHF 13.–
Non-membres CHF 16.–



Prenez vos décisions de manière autonome : notre brochure gratuite concernant les legs vous aide à organiser votre succession.

La brochure concernant les legs et le dossier de prévoyance sont disponibles auprès de Parkinson Suisse

021 729 99 20
info.romandie@parkinson.ch
www.parkinson.ch